

IV Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une politique pionnière du coup de pouce aux entreprises

Point fort Dans une région où les très petites entreprises constituent 96 % du tissu économique, la mise en réseaux est une nécessité. Le conseil régional a créé un dispositif original et unique en son genre de mutualisation et d'aides financières

Marseille
Correspondant

Des pôles de compétitivité « made in PACA » : le conseil régional décline à sa manière, depuis 2007, l'initiative lancée deux ans plus tôt par l'Etat pour relier le monde de l'industrie et celui de la recherche. Les très petites entreprises composent 96 % du tissu économique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Cette réalité, confirmée par le dernier schéma régional de développement économique, a incité le conseil régional à faciliter leur mise en réseau. Vingt-neuf pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire (Prides) regroupent 3 000 PME et TPE, six cents laboratoires, centres de recherches ou associations spécialisées.

Organisés autour de grands secteurs d'activité, comme les services à la personne, l'aéronautique ou les énergies renouvelables, ces réseaux représentent 165 000 emplois, soit 18 % des emplois

régionaux. La collectivité a déjà investi 60 millions d'euros dans cette politique pionnière et unique en son genre. Les pôles régionaux brisent l'isolement des entrepreneurs et favorisent l'esprit collectif en matière de formation du personnel, d'innovation technologique et d'ouverture internationale. Une association, financée par le conseil régional, anime chacun des pôles et pilote les opérations de mutualisation dans des projets aussi variés que la création d'un poste partagé de cadre à l'export ou d'une veille technologique et commerciale...

La région met à la disposition des entreprises organisées en pôles aides, bourses, subventions, garanties d'emprunts, prêts à taux zéro... Elle a aussi mis en place des contrats de développement pour l'emploi (CDE) dont le rythme s'accélère. Lors de la dernière assemblée du conseil régional, le 8 février, les élus ont adopté vingt nouveaux CDE représentant un total de prêts de trois millions d'euros et la perspective de 573 emplois créés d'ici à trois ans. Le

même jour, six prêts régionaux au maintien de l'emploi étaient accordés pour un montant de 950 000 euros permettant de sauvegarder 349 emplois et d'en créer 50 nouveaux.

Les pôles régionaux brisent l'isolement des entrepreneurs et favorisent l'esprit collectif

Directeur d'Adar Provence, une association employant plus de 500 aides à domicile dans toute la région, Rémi Cabon a trouvé une planche de salut dans le Prides « Services à la personne ». Un prêt à taux zéro de 300 000 euros lui a permis de sortir d'une situation très difficile et de reconstituer son fonds de roulement. La tempête passée, il défend ardemment le jeu économique collectif : « *Le Prides, dit-il, est le rare espace où je consulte mes collègues, qui sont aussi mes concurrents. Nous sommes tout à la fois en situation de coopération et de compétition, à nous d'inventer la "coopétition"* ».

Les neuf pôles de compétitivité nationaux implantés en PACA ont tous reçu le label Prides. D'un point de vue financier, notamment, le « plus » accordé par le dispositif régional est loin d'être négligeable comme l'explique Sébastien Giraud, directeur adjoint du pôle euroméditerranéen sur les risques et les vulnérabilités des territoires. « *Le pôle de compétitivité, explique-t-il, sert à faire émerger des projets collaboratifs de recherche et de développement. Mais le Prides nous offre des moyens financiers supplémentaires pour l'accompagnement de nos membres, poursuit M. Giraud, par exemple dans le diagnostic financier de l'entreprise ou le coaching de l'entrepreneur en vue de l'intégration de fonds privés dans son capital. Au titre du pôle de compétitivité, nous n'avons pas les moyens de ce type d'actions que nous donne la région.* »

Des bâtiments écologiques

Marseille
Correspondant

LES VINGT-NEUF pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire (Prides) servent de leviers au conseil régional pour ses politiques privilégiées. L'environnement se retrouve ainsi au cœur de neuf Prides : de la chimie verte avec Novachim aux énergies renouvelables (Capénergies) en passant par la filière bois. Le pôle bâtiments durables méditerranéens (BDM) est né d'une volonté de la région qui, en 2007, avait regroupé les acteurs de la filière pour réfléchir à l'évolution du secteur et travailler à la rédaction d'une charte du développement durable méditerranéen.

Regroupant maîtres d'ouvrages publics et privés, architectes, bureaux d'études, entreprises du bâtiment et fédérations professionnelles, l'ambition du Prides,

explique sa directrice Michèle Volpe, est de « *structurer une filière qualité environnementale pour tous les types de bâtiments* ». Ni label ni certification, la démarche BDM propose un accompagnement. Certains critères sont obligatoires comme la basse consommation, d'autres permettent d'atteindre l'un des trois niveaux de la reconnaissance BDM, bronze, argent et or, en fonction des options environnementales plus ou moins radicales choisies.

Dix projets sont en cours et cinquante nouveaux devraient être lancés en 2010. La totalité des futures constructions ou rénovations de lycées passeront par la démarche BDM. Parallèlement, le Prides travaille à consolider une filière regroupant la commercialisation des matériaux naturels, la formation de formateurs à la haute qualité environnementale et la mutualisation des achats de matériel. ■

L. L.

Luc Leroux